

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018**

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents : PELLETEUR Lionel (excusé), DECHAUME Régis, COUSIN Agnès et GUILLEMET Michel
Monsieur GUILLEMET avait donné un pouvoir à Monsieur MARSAUD Christian
Madame COUSIN Agnès avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe
Monsieur PREAU Jean a été élu secrétaire

Les membres du conseil municipal valident le précédent compte rendu.

1) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'USAV

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention 2018 de l'union Sportive Autize Vendée. Il sollicite comme chaque année une subvention de fonctionnement. Le club compte 23 licenciés de XANTON-CHASSENON dont 13 jeunes de moins de 18 ans.

Monsieur le Maire propose donc de verser au club une subvention de 15€ par jeune Xantonnais âgé de moins de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser à l'USAV une subvention de 15€ par jeune licencié xantonnais âgé de moins de 18 ans soit la somme de 195€ (13x15€). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2018.

2) DEVIS POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise RINEAU TP de Maillezais pour le terrassement et la création d'une rampe d'accès piéton et d'une place de stationnement provisoire pour la nouvelle bibliothèque. Il s'élève à 5574€ TTC.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux sont nécessaires pour permettre un meilleur accès à la nouvelle bibliothèque avant les travaux d'aménagement des abords qui font l'objet d'une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise RINEAU TP pour le terrassement en forme de rampe pour la nouvelle bibliothèque d'un montant de 5574€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2315 du budget primitif 2018.

3) 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal le devis de la société MILLE FEUX de STE GEMME LA PLAINE d'un montant de 4000€ pour le feu d'artifice du 14 juillet 2018. Le montant de la sonorisation de la société DJ PRIVATE s'élève à 990€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les devis des sociétés MILLE FEUX et DJ PRIVATE qui s'élèvent respectivement à 4000€ et 990€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer les deux devis. Ces sommes seront inscrites aux comptes 6232 du budget primitif 2018.

Il n'y a en effet pas de feu d'artifice à FONTENAY LE COMTE le 14 juillet.